

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 20 juillet 2009

~~~~~  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2009, à Saint-Pargoire, salle Max PAUX, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Bernard DOUYSSSET, Jean-Pierre PECHIN, Caroline COMBES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Pascal DELIEUZE, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, David CABLAT, Maurice DEJEAN

Absents ou excusés : Jean-François CADILHAC, Hélène BARRAL, Sylvie CONTRERAS, André SIDERIS, Claude CARCELLER, Hélène DELONCA, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur proposition de Gérard CABELLO, vice-président de la Communauté de communes et Maire de la Commune de Montarnaud,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Que** le Conseil communautaire du 14 septembre 2009 se réunira sur la Commune de Montarnaud

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 216 le
Publication le **23 JUIL. 2009**
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le **23 JUIL. 2009**
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

